

TABLEAU SYNTHÈSE - PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019

Secrétariat du Conseil du trésor

FONCTIONS DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

- Rôle-conseil auprès du Conseil du trésor et de son président
- Encadrement de l'administration publique dans la gestion des ressources de l'État
- Développement de la capacité des organisations et perfectionnement des personnes

MISSION Le Secrétariat soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion des ressources de l'État. Il appuie également les ministères et organismes dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales, notamment en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles ainsi qu'en gestion contractuelle.

VISION Une organisation reconnue pour son expertise en matière de gestion publique et vouée au développement d'une administration publique performante

VALEURS Sens de l'État, rigueur et compétence

ENJEU 1 Respect de la politique budgétaire du gouvernement	ENJEU 2 Performance de l'administration publique		ENJEU 3 Transparence des actions de l'administration publique auprès des parlementaires et de la population
Orientation 1 Contribuer au contrôle des dépenses et des effectifs	Orientation 2 Contribuer à l'efficacité et à l'efficience des services publics	Orientation 3 Renforcer l'expertise de l'État	Orientation 4 Contribuer à l'amélioration des processus publics de reddition de comptes
<p>Objectif 1.1 Veiller au contrôle des dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau des dépenses de programmes Cible : Niveau visé par le gouvernement <p>Objectif 1.2 Veiller au contrôle des effectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau des effectifs Cible : Niveau visé par le gouvernement <p>Objectif 1.3 Renforcer l'encadrement de la promesse et de l'attribution des aides financières</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Propositions d'ajustement au cadre réglementaire et administratif Cible : Dépôt d'un mémoire au Conseil des ministres en 2017-2018 ▶ Publication d'un guide à l'intention des ministères et organismes Cible : Publication en 2017-2018 <p>Objectif 1.4 Assurer la planification des investissements publics en infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau des investissements publics en infrastructures Cible : Niveaux fixés annuellement par le gouvernement <p>Objectif 1.5 Assurer le respect des objectifs du cadre budgétaire au Secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux d'atteinte des cibles Cibles : 100 % du respect du budget des dépenses du Secrétariat, annuellement 100 % du respect du budget d'investissements du Secrétariat, annuellement 100 % du respect de la cible des heures rémunérées du Secrétariat, annuellement 	<p>Objectif 2.1 Assurer la coordination du processus de planification de l'évaluation de programme à l'échelle gouvernementale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Proportion des ministères qui ont déposé un plan pluriannuel d'évaluation conforme à la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes Cibles : 50 % au 31 décembre 2017 75 % au 31 mars 2018 100 % au 31 mars 2019 <p>Objectif 2.2 Mettre en œuvre le mécanisme de révision permanente des programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'actions mises en œuvre Cibles : Mise en place des instances de gouvernance au 31 décembre 2017 Mise en place du processus d'examen stratégique des programmes au 31 mars 2018 <p>Objectif 2.3 Accroître l'accessibilité aux contrats publics et l'intégrité des processus par la mise en œuvre des meilleures pratiques en gestion contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau de mise en œuvre des actions du Secrétariat concernant le Passeport Entreprises Cible : 100 % des actions mises en œuvre au 30 septembre 2017 ▶ Indice d'accessibilité aux contrats publics Cibles : Déterminer l'indice d'accessibilité aux contrats publics pour l'année de référence, au 30 septembre 2018 Augmentation de l'indice d'accessibilité en fonction de l'année de référence, au 30 septembre 2019 <p>Objectif 2.4 Accroître la performance de la gestion des technologies de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de mise en œuvre de mesures permettant de revoir et de renforcer la gouvernance, d'adopter les meilleures pratiques et de rapprocher l'État de la population Cibles : 20 % des mesures déterminées réalisées au 31 mars 2017 80 % des mesures déterminées réalisées au 31 mars 2018 100 % des mesures déterminées réalisées au 31 mars 2019 	<p>Objectif 3.1 Consolider l'expertise de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de mise en œuvre de mesures permettant de gérer plus efficacement les talents figurant à la Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information Cibles : 66 % des mesures déterminées réalisées au 30 juin 2017 100 % des mesures déterminées réalisées au 31 mars 2018 ▶ Niveau de mise en œuvre du modèle gouvernemental de développement continu de l'expertise de la fonction publique Cible : 50 % de mise en œuvre au 31 mars 2019 <p>Objectif 3.2 Assurer la pérennité et l'évolution de l'expertise du Secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mesures favorisant le développement, le maintien et le transfert des expertises Cible : Cinq formations organisationnelles réalisées annuellement au 31 décembre de chaque année ▶ Taux moyen d'occupation des emplois stratégiques déterminés Cible : À déterminer en fonction du portrait initial 	<p>Objectif 4.1 Optimiser des pratiques de gestion axée sur les résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de renouvellement des plans stratégiques arrivés à échéance des ministères et organismes qui ont une obligation en cette matière Cible : 100 % annuellement ▶ Adoption de nouvelles lignes directrices en matière de planification stratégique et de reddition de comptes Cible : Processus complété au 31 mars 2018 <p>Objectif 4.2 Optimiser la reddition de comptes en matière de gestion contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pourcentage de la valeur des contrats dont le portrait personnalisé est réalisé Cibles : 80 % de la valeur des contrats au 31 mars 2017 (40 plus grands donneurs d'ouvrage) 95 % de la valeur des contrats au 31 mars 2018 (140 donneurs d'ouvrage) 100 % de la valeur des contrats au 31 mars 2019 (l'ensemble des donneurs d'ouvrage) <p>Objectif 4.3 Poursuivre le développement des plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Proportion des infrastructures présentées aux PAGI Cible : 75 % au 31 mars 2019 <p>Objectif 4.4 Accroître la transparence, l'innovation, la participation et la collaboration au sein des ministères et organismes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de mise en œuvre de mesures permettant d'accroître la transparence, l'innovation, la participation et la collaboration au sein des ministères et organismes Cibles : 10 % des mesures déterminées réalisées au 31 mars 2017 60 % des mesures déterminées réalisées au 31 mars 2018 100 % des mesures déterminées réalisées au 31 mars 2019